

## 2.8 Fiscalité environnementale

La fiscalité environnementale regroupe 36 impôts taxant des produits ou activités nuisibles à l'environnement, comme les énergies fossiles ou les émissions de polluants dans l'air ou l'eau. Basée sur le principe pollueur-payeur, son objectif premier est d'inciter les ménages et les entreprises à adopter des comportements favorables à l'environnement, en augmentant le coût des activités qui lui sont nuisibles. En 2015, le montant des recettes fiscales environnementales s'élevait à près de 48 milliards d'euros, contre 41 milliards en 1995 (en euros constants).

Parmi les quatre catégories de taxes environnementales pesant sur l'énergie, les moyens de transport, les pollutions ou les ressources, les taxes énergétiques sont de loin les plus importantes : en 2015 en France, elles représentent 82 % de l'ensemble des recettes de la fiscalité environnementale (soit 38 milliards d'euros) et 77 % de celles de l'Union européenne (UE). Les taxes sur les transports constituent la deuxième catégorie la plus élevée du budget, avec 12 % des recettes. Les taxes portant sur les pollutions émises ne représentent que 5 % des recettes et celles portant sur le prélèvement de ressources naturelles 1 %, en raison notamment de la faible activité extractive de la France.

En 2015 en France, les recettes des taxes environnementales s'élèvent à 2,2 % du PIB, contre 2,4 % dans l'UE. Selon ce critère, la France se classe au 20<sup>e</sup> rang européen (sur 28), à un niveau proche de l'Allemagne ou de la Suède. L'Italie et plusieurs pays du nord de l'Europe (Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni) disposent d'une fiscalité environnementale plus développée, conduisant à des recettes nettement supérieures (jusqu'à 4,0 % du PIB au Danemark). À l'inverse,

plusieurs pays de l'OCDE non européens, comme le Canada, l'Australie ou les États-Unis, ont des recettes de taxes environnementales plus faibles qu'en Europe, en raison de taxes sur l'énergie, notamment sur les carburants, significativement plus faibles. Les recettes des taxes environnementales ont augmenté de 9,3 % entre 2014 et 2015. Leur évolution résulte essentiellement de la variation des recettes des taxes énergétiques. Celles-ci ont contribué pour 9,7 points à cette hausse. En revanche, les taxes liées aux transports ont contribué à diminuer les recettes de 0,1 point et celles liées aux pollutions de 0,3 point.

Entre 1995 et 2008, les recettes des taxes environnementales ont globalement baissé, malgré quelques hausses certaines années. En 1995, elles représentaient 2,5 % du PIB, 1,8 % en 2008. Cette baisse s'explique par deux facteurs : la forte croissance du nombre de véhicules diesel, dont le carburant est historiquement moins taxé, et l'absence d'indexation sur l'inflation des barèmes de la plupart des taxes environnementales. Depuis 2009, les recettes des taxes environnementales augmentent, pour atteindre 2,2 % du PIB en 2015. Cette croissance s'explique notamment par la hausse rapide de la contribution au service public de l'électricité, prélèvement fiscal basé sur la consommation d'électricité, qui finance la politique de soutien aux énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, etc.). À partir de 2014, une composante carbone est introduite dans la fiscalité des énergies fossiles, avec un taux proportionnel aux émissions de gaz à effet de serre des carburants et combustible. Sa montée en charge a également contribué à la hausse des recettes des taxes environnementales. ■

### Pour en savoir plus

- « Taxation environnementale » in *Les comptes de l'économie de l'environnement en 2014*, coll. « Datalab », mars 2017.
- *Fiscalité environnementale : un état des lieux*, coll. « Théma », janvier 2017.

## Fiscalité environnementale 2.8

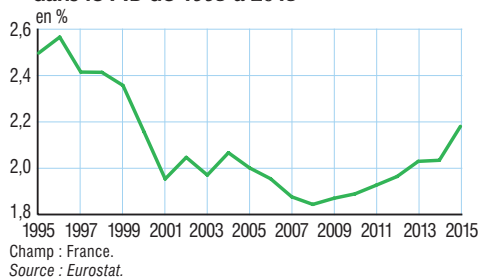
### 1. Évolution du montant des recettes des taxes environnementales de 1995 à 2015

	en millions d'euros 2015		
	1995	2005	2015
<b>Taxes sur...</b>			
... l'énergie	31 729	32 465	38 823
... les transports	6 678	5 428	5 869
... la pollution	2 040	2 111	2 563
... les ressources	303	304	304
<b>Ensemble</b>	<b>40 750</b>	<b>40 308</b>	<b>47 559</b>

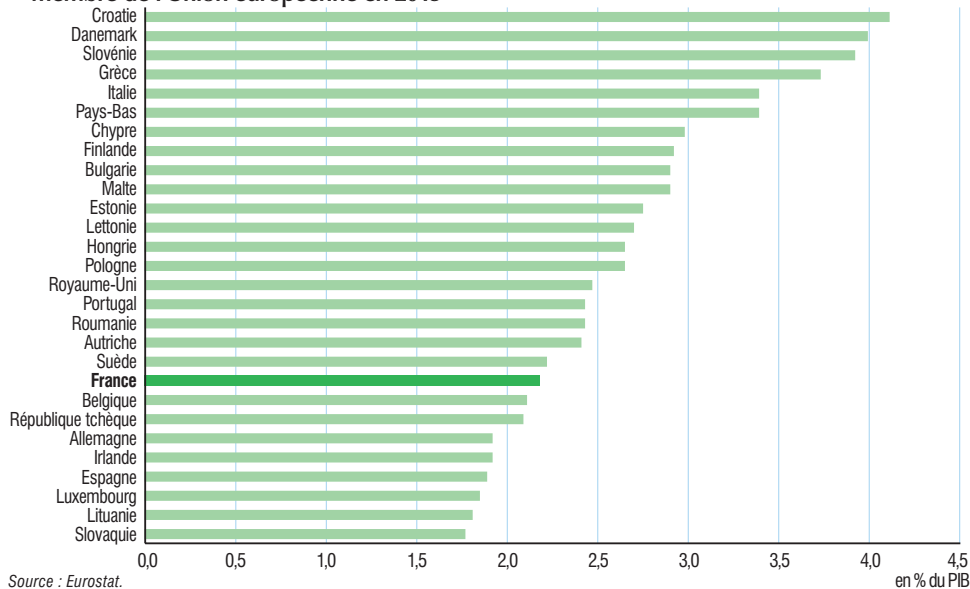
Champ : France.

Sources : SDES ; Eurostat.

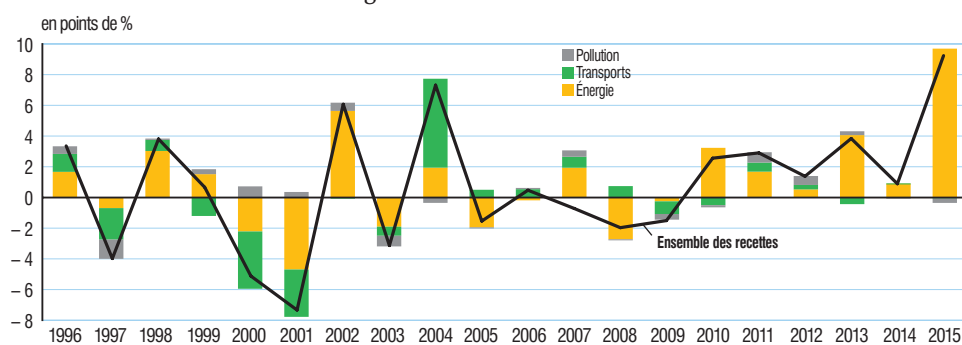
### 2. Évolution de la part des recettes des taxes environnementales dans le PIB de 1995 à 2015



### 3. Part des taxes environnementales dans le PIB dans les États membre de l'Union européenne en 2015



### 4. Évolution de la contribution des taxes aux recettes fiscales environnementales selon les catégories de 1996 à 2015



Champ : France.

Lecture : en 2015, les recettes des taxes environnementales ont augmenté de 9,3 % en euros constants (trait noir). Cette hausse s'explique pour 9,7 points par la hausse des recettes des taxes énergétiques.

Source : Eurostat.